



Genève

Le Courrier
1211 Genève 8
022/ 809 55 66
www.lecourrier.ch

Genre de média: Médias imprimés
Type de média: Presse journ./hebd.
Tirage: 7'285
Parution: 6x/semaine

N° de thème: 377.116
N° d'abonnement: 1094772
Page: 3
Surface: 91'582 mm²

NUMÉRIQUE *Robert Darnton, le directeur de la bibliothèque de Harvard, rappelle que le piratage de livres est une vieille pratique. Il fait l'éloge du numérique, sans craindre pour le papier.*

Livre digital, rêve des Lumières



Pour Robert Darnton, l'utopie des Lumières devient aujourd'hui réalité grâce à internet et à l'existence de bibliothèques numériques gratuites et accessibles à tous. PROPOS RECUEILLIS PAR

DAVID BRUN-LAMBERT

Historien du livre mondialement célèbre, spécialiste des Lumières et directeur de la bibliothèque de Harvard, Robert Darnton est aussi l'auteur d'une œuvre colossale qui a permis, notamment, de rappeler le rôle joué par le piratage éditorial en Suisse au XVIII^e siècle – ceci tandis que se rêvait l'idéal d'une bibliothèque universelle ouverte.

Jeudi dernier, Robert Darnton a répondu aux questions de journalistes suisses, pris le temps de flâner sur les promenades du Léman et donné à l'université de Genève une conférence magistrale consacrée à l'histoire des bibliothèques. Chemise azur impeccable, manières *old school* et la patience serène de qui aime captiver son auditoire, le chercheur new-yorkais, 77 ans, se révèle dès le premier contact un conteur délicieux.

Autrefois «journaliste spécialisé dans les rubriques de chiens écrasés», comme il aime à le rappeler, ce diplômé de Harvard (1960) est à l'origine d'une œuvre considérable consacrée à l'histoire du livre. A l'heure où de puissants déséquilibres fragilisent l'industrie éditoriale – vente de livres papier et d'e-books par internet, numérisation des ouvrages, etc. –, il rappelle quelques vérités: «A travers le numérique, c'est l'idéal des Lumières qui peut enfin renaître.» Entretien.

Aux Cassandres qui prétendent que le piratage numérique risque d'entraîner l'effondrement du marché du livre, vous rappelez que cette pratique était déjà au cœur du développement de l'édition en Suisse au XVIII^e siècle.

Robert Darnton: A cette époque, à Paris où les principaux éditeurs de langue

française étaient concentrés, il n'y avait pas de droit d'auteur à proprement parler. Les livres publiés étaient dits «privilegiés». Pour obtenir ces «privileges», une sorte de sceau d'approbation du roi, il fallait obtenir une «approbation» délivrée par la censure selon un barème qui n'était pas seulement l'orthodoxie, mais aussi l'excellence littéraire. Existait également alors une coopération de libraires et d'imprimeurs qui faisaient office de «police du livre» dans les ateliers typographiques des librairies. S'ils trouvaient des ouvrages interdits ou sans «privileges», ils pouvaient les faire saisir.

Comment le piratage des livres «privilegiés» fonctionnait-il en Suisse?

Grâce à des agents présents à Paris et chargés par leurs mandataires à Genève.



Genève

Le Courrier
1211 Genève 8
022/ 809 55 66
www.lecourrier.ch

Genre de média: Médias imprimés
Type de média: Presse journ./hebd.
Tirage: 7'285
Parution: 6x/semaine

N° de thème: 377.116
N° d'abonnement: 1094772
Page: 3
Surface: 91'582 mm²

ve ou à Lausanne, mais aussi aux Pays-Bas ou en Avignon, d'identifier les livres qui connaissent de grands succès dans la capitale. Par la suite, ces ouvrages étaient «piratés» par des éditeurs qui, de Bâle à Berne, ne se considéraient pas comme des criminels, mais comme des hommes d'affaires. En effet, comme le «privilege» n'était valable que sur le sol français, rien ne les empêchait de réimprimer ces ouvrages en Suisse. Par la suite, les livres étaient acheminés en France – ou ailleurs en Europe – par des canaux clandestins déjà employés durant la Réforme, puis vendus sous le manteau. Pour les passeurs, le risque était grand: une fois pris, on les marquait au fer de la lettre G avant de les contraindre aux galères.

Vous aimez déclarer que nous vivons aujourd'hui, grâce à internet, dans le rêve des Lumières.

Au XVIII^e siècle, Condorcet ou Jefferson défendaient qu'une République ne peut survivre sans la répartition des connaissances. Par quel moyen? La presse! Cette technologie était alors limitée, plus de la moitié des gens étaient analphabètes et les livres coûtaient cher. La République des lettres ne concernait ainsi qu'une petite élite. Aujourd'hui, grâce à internet, l'utopie des Lumières devient réalité: des bibliothèques numériques gratuites et accessibles à tous existent, telle la National Digital Public Library of America que nous avons lancée il y a deux

ans: soit l'agrégation sur un même site internet de plus de mille bibliothèques universitaires et publiques des Etats-Unis.

Un projet né en réponse aux appétits de Google, alors lancé dans la numérisation des livres du monde entier.

Quand Google est venu nous rencontrer à Harvard en 2004, ses fondateurs désiraient créer une base de données agrégeant tous les livres des bibliothèques du monde. Ils ont demandé à scanner tout notre fonds: deux millions d'ouvrages, domaine public et relevant du droit privé confondus. En contrepartie, ils nous délivraient une copie des fichiers scannés. Nous avons refusé. Les universités du Michigan et de Stanford ont, elles, accepté. C'était une entorse au droit d'auteur! Une société de gens de lettre et une association des éditeurs ont protesté. Des tractions se sont déroulées en secret. Un compromis a été trouvé: créer une bibliothèque numérique commerciale qui oblige les bibliothèques à acheter une version numérisée de leurs propres livres à un prix déterminé par Google! S'élaborait un monopole à l'accès du savoir numérisé. Heureusement, une Cour fédérale a cassé cet accord. Le programme a été enterré. (A noter qu'en 2007 la Bibliothèque canto-



«Pour moi, le livre imprimé va continuer à exister»

ROBERT DARNTON

nale et universitaire de Lausanne a été la première en francophonie à conclure un accord de partenariat avec le projet Google Recherche de livres. Les livres numérisés étaient pour la plupart antérieurs à 1870 et francs de droit, ndlr).

Que répondez-vous à ceux qui redoutent une disparition à terme du livre papier?

Qu'il n'y a pas lieu de s'inquiéter. Avec 300 000 ouvrages publiés par an aux Etats-Unis, le livre papier est en expansion. Pour moi, il ne fait pas de doute que le livre imprimé va continuer à exister. L'histoire nous a enseigné qu'un médium n'en chasse pas un autre. C'est vrai pour la radio, le cinéma, la télévision et aujourd'hui pour le livre papier et internet. A titre d'exemple, souvenez-vous que le système d'édition par copie a perduré pendant encore trois siècles après Gutenberg! I

Robert Darnton, *L'Affaire des Quatorze. Poésie, police et réseaux de communication à Paris au XVIII^e siècle*, Paris, Ed. Gallimard, coll. «Essais», 2014, 240 pp.

Adresse internet de la Digital Public Library of America: dp.la



Genève

Le Courrier
1211 Genève 8
022/ 809 55 66
www.lecourrier.ch

Genre de média: Médias imprimés
Type de média: Presse journ./hebd.
Tirage: 7'285
Parution: 6x/semaine

N° de thème: 377.116
N° d'abonnement: 1094772
Page: 3
Surface: 91'582 mm²

Livre digital, l'option streaming

Depuis 2011, Juan Pirlot de Corbion est à la tête de la bibliothèque digitale ouverte

Youscribe, un «Spotify français du livre» dont le modèle économique bouscule les schémas traditionnels d'une industrie éditoriale forcée, par ses lecteurs, à la mutation.

Pourquoi les plateformes de lecture numérique effrayent-elles l'industrie éditoriale?

Juan Pirlot de Corbion: L'innovation questionne, inquiète parfois. Au lancement de Youscribe en 2011, la première réaction des éditeurs fut la prudence, troublés de voir leur métier se transformer et de nouveaux acteurs apparaître. Mais par-delà la question de l'innovation d'une bibliothèque digitale ouverte où chacun a un pouvoir de publication, ce qui alarme le monde de l'édition c'est la question, la bonne compréhension, de la rémunération des éditeurs et des ayants droit.

La résistance que vous évoquez rappelle le scénario vécu par l'industrie discographique à l'apparition des systèmes d'écoute en streaming Spotify ou Deezer.

Quand ces modèles ont éclos, il y a eu en effet une levée de boucliers, un appel aux pouvoirs publics et un questionnement fébrile sur la rémunération des auteurs et des éditeurs. A leur lancement, on jugeait ces modes de diffusion de la musique comme non rémunérateurs. Par la suite, ce rapport a beaucoup changé. Je défends qu'il en sera bientôt de même pour la lecture en streaming et cela pour des raisons économiques. Dans notre modèle, les lecteurs concèdent à payer un abonnement de 10 euros par mois – soit 120 euros par an. C'est bien plus que le panier moyen des achats de livres papier par lecteur, qui est, en France, de 85 euros par an, en moyenne. De plus, nous reversons 60% du chiffre d'affaires à l'éditeur. C'est davantage que ce qu'offrent aujourd'hui les modèles traditionnels de distribution, tous supports

confondus!

Selon le rapport Engel – remis en mars dernier à la ministre française de la Culture, Fleur Pellerin –, une offre d'abonnement illimité à un catalogue de livres en streaming ne serait pas compatible avec la législation française lorsque ce n'est pas l'éditeur qui fixe le prix du service. Quel est le risque encouru si ce blocage est maintenu?

Il augmenterait forcément les avantages concurrentiels des acteurs étrangers, Amazon notamment. Notez que dans les industries du jeu, de la musique et de la vidéo, le modèle d'accès en abonnement

illimité payant a démontré que le consommateur est prêt à rémunérer les acteurs d'une filière de la création. Pourquoi serait-ce différent pour celle du livre? Les modes d'accès au livre numérique doivent être aussi fluides, sinon celui-ci perdra de son attraction.

Où engendrera du piratage...

En effet. Quand on n'offre pas une solution simple en conformité avec l'attente du client, celui-ci se sert lui-même, gratuitement.

Quels sont les futurs possibles du livre?

Les lecteurs sont de plus en plus équipés de matériels électroniques mobiles et sophistiqués. L'accès au monde de la connaissance va ainsi continuer à basculer et le temps de lecture numérique considérablement augmenter. Les éditeurs finiront par accepter ce phénomène et y participer. S'ils n'épousent pas les attentes des lecteurs, les auteurs pourraient confier la diffusion de leur livre papier à l'éditeur, et se charger eux-mêmes – ou avec des éditeurs spécialisés – d'exister dans le monde numérique. Des modes de rémunération plus intéressants attendent toujours d'être inventés. PROPOS RECUEILLIS PAR DBL

www.youscribe.com